

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 17 - 19 mai 2000

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 7 de l'ordre du
jour

Pour information



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2000/7-C/2
13 avril 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

**INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS
ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉE PAR
LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER
JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE
1999— ARMÉNIE 6120.00**

**Aide alimentaire pour le secours et
l'aide au redressement en faveur des
réfugiés et des groupes vulnérables
en Arménie**

Nombre de bénéficiaires	170 000
Durée du projet	Six mois (1er juillet–31 décembre 1999)

Coût (dollars E.-U.)	
Coût total pour le PAM	4 316 257
Coût total des produits alimentaires	2 365 200
Coût total du projet	4 316 257

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Asie et Europe orientale (OAE): Mme J. Cheng-Hopkins tel.: 066513-2209

Coordonnateur de programmes, OAE: Mme U. Thapa tel.: 066513-2041

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2645).



1. Huit ans après son indépendance, l'Arménie est toujours en proie à une pauvreté généralisée et doit redresser son économie. Le conflit avec l'Azerbaïdjan au sujet de l'enclave du Nagorno-Karabagh a entraîné l'afflux de milliers de personnes en Arménie. Le cessez-le-feu de mai 1994 a été respecté, malgré quelques incidents frontaliers. Le blocus imposé, en raison du conflit, par l'Azerbaïdjan et la Turquie, en 1989, a sérieusement compromis les échanges commerciaux de l'Arménie. Le nombre des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) a peu évolué, le conflit n'étant toujours pas définitivement réglé. La grande majorité des 250 000 réfugiés provenant d'Azerbaïdjan vivent dans des conditions déplorables et 157 000 victimes du tremblement de terre continuent à vivre dans des logements temporaires depuis 1988. Cette catastrophe a fait 25 000 victimes, 530 000 sans abri et détruit 40 pour cent de la capacité de production du pays.
2. La crise financière en Russie au cours du troisième trimestre de 1998 a eu de graves répercussions sur l'économie de l'Arménie, dont près d'un quart des échanges commerciaux se faisaient avec la Fédération de Russie. En outre, de nombreux ouvriers arméniens travaillant en Russie sont rentrés au pays et grossissent les rangs des chômeurs.
3. L'Arménie est un pays sans littoral, le plus pauvre et le moins développé du Caucase. Depuis 1995, l'Arménie a été classée parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier par la FAO, et parmi les pays à faible revenu par la Banque mondiale. Elle compte 3,1 millions d'habitants et son produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 505 dollars E.-U. La transition vers une économie de marché et la détérioration continue des conditions socio-économiques de cette dernière décennie ont multiplié les disparités sociales et économiques entre les différents secteurs de la population et entre les régions.
4. Les niveaux de consommation alimentaire pour une grande partie de la population se situent très en dessous du seuil de pauvreté. Les denrées alimentaires représentent environ 70 pour cent des dépenses dans les ménages pauvres, mais ces dernières restent inférieures au coût de l'assortiment alimentaire minimal pour 44 pour cent des Arméniens. Du fait de l'insuffisance de ce régime alimentaire, l'apport en micronutriments est marginal ou faible.
5. Le Gouvernement arménien a lancé un programme de réformes dont les objectifs sont les suivants: a) réduction du secteur public et privatisation; b) incitation à l'investissement privé et développement des marchés concurrentiels; et c) stabilisation macro-économique. Néanmoins, la poursuite de l'aide humanitaire reste une nécessité.
6. L'aide du PAM à l'Arménie a commencé en 1994 avec des distributions de vivres de secours. A l'origine, les activités étaient centrées sur les réfugiés et les PDI. Toutefois, le PAM a établi de nouveaux mécanismes de ciblage, reposant sur la vulnérabilité aux pénuries alimentaires, afin d'assurer une distribution équitable de l'aide alimentaire également à la population résidente.
7. Le PAM a fourni à l'Arménie plus de 51 000 tonnes d'aide alimentaire de secours dans le cadre de ses opérations d'urgence sur une période de cinq ans (de 1994 à la mi-1999). En moyenne, 200 000 personnes par an, y compris les groupes vulnérables, les réfugiés et les PDI, ont bénéficié des distributions d'aide alimentaire de secours, et 75 000 autres personnes vulnérables ont participé à des projets vivres-contre-travail.
8. Dans le cadre de l'IPSR 6120.00, le PAM a appliqué dans son programme d'activités une approche double: fourniture de rations de secours à emporter pour les personnes



socialement vulnérables, notamment un projet spécial de conservation des produits alimentaires pour l'hiver, destiné aux ménages dirigés par des femmes et redressement par le biais de programmes vivres-contre-travail offerts aux personnes sans travail et aptes à travailler. La population ciblée par le PAM est de 110 000 bénéficiaires pour la première activité et de 60 000 pour la seconde.

9. Les objectifs globaux de l'aide du PAM sont les suivants: a) améliorer l'état nutritionnel des personnes vulnérables, notamment les réfugiés, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants; b) améliorer l'état de santé et les conditions de vie des individus socialement vulnérables en reconstruisant l'infrastructure sociale; c) pour contribuer au redressement du pays, aider les pauvres et les personnes qui souffrent de la faim en reconstruisant l'infrastructure rurale de manière à encourager la production vivrière et l'autosuffisance; d) apporter un soutien aux réfugiés et privilégier les solutions à long terme; et e) atténuer les résultats négatifs de l'introduction de nouveaux systèmes sociaux.
10. En octobre 1999, le Conseil d'administration a approuvé l'élargissement du présent projet pour une période d'un an (janvier à décembre 2000) dans le cadre du projet 6120.01.

